

**L**e dimanche 31 janvier 2010, la Chambre de Commerce et sa Luxembourg School for Commerce, ensemble avec la Chambre des Salariés ont organisé la remise solennelle des CATP (Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle) et CITP (Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle) au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg.

A cette occasion 702 jeunes lauréats ont été honorés en présence de Madame Mady Delvaux-Stehres (cf. portrait), Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, de Monsieur Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, de Madame Françoise Hetto-Gaasch, Ministre des Classes moyennes et du Tourisme.

Dans son discours Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, a procédé à l'état de la situation de la formation professionnelle initiale et a plaidé pour la poursuite des réformes entamées. Lors de son allocution de bienvenue, devant 900 personnes, Monsieur Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, a présenté la situation actuelle de la formation professionnelle initiale et de l'apprentissage. Il a souligné que malgré la crise économique, il se réjouit de pouvoir confirmer l'évolution positive de l'apprentissage pour les années 2009 et 2010.

Ceci se reflète non seulement au niveau du nombre de diplômes délivrés (702 diplômés, ce qui représente un taux de réussite de 85,71%) mais aussi au niveau des contrats enregistrés à la rentrée scolaire 2009-2010.

### "Plus de jeunes, mieux formés" !

Ces chiffres encourageants semblent confirmer la devise "Plus de jeunes, mieux formés". Celle-ci résume parfaitement le défi qui se pose au plan national en matière de formation professionnelle. Il s'avère alors indispensable d'investir encore davantage dans la sensibilisation des jeunes à l'apprentissage. Il est essentiel de les informer sur les possibilités de carrière qui leur sont offertes par l'apprentissage. De l'autre côté, il est également important de sensibiliser les entreprises / patrons aux avantages qu'un jeune qualifié peut apporter à leur entreprise.

La Chambre de Commerce lance d'ailleurs un appel à toutes les entreprises souhaitant engager un apprenti, de déclarer leurs postes d'apprentissage vacants auprès de l'ADEM-Service de l'Orientation Professionnelle jusqu'à fin avril 2010.

Les observations et analyses de la situation actuelle confirment que beaucoup d'efforts doivent encore être faits pour promouvoir la formation professionnelle initiale: Lors de la rentrée 2009-2010, de nom-

breux postes d'apprentissage sont restés vacants, alors qu'un certain nombre de jeunes n'a pas trouvé une entreprise formatrice. Ce phénomène, s'explique par le trop faible niveau de qualification des jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage et par un système d'orientation peu performant, que ce soit au niveau scolaire ou professionnel.

La Chambre de Commerce approuve les efforts qui ont déjà été faits pour endiguer ces derniers développements. Ainsi l'implémentation de la réforme de la formation professionnelle avec le démarrage dans une première phase avec un nombre restreint de professions à partir de la rentrée scolaire 2010 sonnent le signal pour une relance de la formation en alternance.

Par le biais de cette réforme le partenariat entre le monde scolaire et le monde économique se renforcera. Un aspect de la réforme qui est indispensable est d'introduire l'assurance-qualité dans la formation professionnelle initiale. Un moyen est la nouvelle réglementation du droit de former des apprentis avec la mise en place de formations spécifiques pour patrons-formateurs et tuteurs offertes pour la rentrée scolaire 2010.

### Etre à l'écoute des entreprises et réagir aux évolutions du marché de travail

Afin de répondre au mieux à ces défis, la Chambre de Commerce a lancé la "Luxembourg School for Commerce": un nouvel acteur sur le marché de la formation. Par la "Luxembourg School for Commerce", la Chambre de Commerce se met au diapason des exigences d'un marché de la formation en pleine évolution et des besoins des entreprises. La dénomination anglaise met la formation au même degré de visibilité que d'autres initiatives visant la promotion du Luxembourg pour améliorer son positionnement compétitif. La Chambre de Commerce affiche clairement son ambition de faire de l'éducation et de la formation une activité phare au service de la collectivité nationale, en partenariat avec l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur et les autres acteurs de la formation, dans l'intérêt de la compétitivité des entreprises et du développement individuel des hommes et des femmes travaillant au Luxembourg.

La demande des entreprises pour un plus grand nombre de jeunes mieux formés est un élément central guidant les actions de la Luxembourg School for Commerce en matière de formation professionnelle initiale et l'anticipation des besoins en formation professionnelle est une première nécessité. A l'heure actuelle, 29 formations professionnelles menant au CATP / CITP sont offertes dans les secteurs représentés par la Chambre de Commerce, notamment dans les secteurs du commerce, des services, de l'industrie, de l'Horeca ainsi que dans le secteur socio-éducatif. Afin de répondre au mieux à la demande des différents secteurs économiques, la



Luxembourg School for Commerce, en étroite collaboration avec des experts du monde économique ainsi que des responsables du MENFP et des enseignants des différents lycées techniques, a proposé en 2009, aux instances compétentes de lancer les travaux préparatoires pour 5 nouvelles formations menant au CATP/DAP, à savoir:

- cuisinier de collectivité.
- restaurateur, spécialisation cuisine
- vendeur-retoucheur.
- poseur de conduites sous pression.
- plasturgien (Verfahrenstechniker für Umformtechnik).

Une nouvelle formation du technicien (DT) mécanicien d'avions vient d'être lancée comme projet pilote suite à la demande des acteurs économiques concernés.

## Une qualification professionnelle, la clé d'entrée sur le marché de l'emploi

Pour Pierre Gramegna les efforts menés par tous les partenaires de la formation professionnelle, Chambre de Commerce et Luxembourg School for Commerce, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture d'un côté, Chambre des Salariés d'un autre côté, et Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle convergent vers un but commun, organiser et opérer un système de formation professionnelle initiale performant pour conférer au plus grand nombre possible de jeunes une qualification professionnelle certifiée valant clé d'entrée sur le marché de l'emploi.

*Luxembourg School for Commerce, tél.: +352 42 39 39 - 220,  
[info@lsc.lu](mailto:info@lsc.lu), [www.lsc.lu](http://www.lsc.lu)*